

« PACK JEUNES »
AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE (catégorie B)

■ **Objet**

Cette mesure vise à accompagner les jeunes haut-saônois sur la voie de l'autonomie pour favoriser leur insertion professionnelle en facilitant l'obtention du permis de conduire (catégorie B).

■ **Bénéficiaires**

Les jeunes âgés de 15 à 25 ans inclus domiciliés dans le département.

■ **Conditions d'attribution**

L'aide est attribuée une seule fois aux jeunes inscrits dans une auto-école en vue de passer leur permis (catégorie B) en conduite accompagnée ou traditionnelle. Elle est limitée à une seule aide par jeune.

Elle est progressive en fonction des ressources du foyer fiscal du jeune ou des parents. Pour les couples mariés, en concubinage ou pacsés, seules leurs ressources sont prises en compte. Elle est versée directement au jeune ou à sa famille.

■ **Type d'aide départementale**

Quotient familial	de 0 à 299 €	de 300 à 599 €	de 600 à 999 €	de 1000 à 1200 €
Montant	400 €	250 €	150 €	100 €
Majoration 50 % * JSP volontaires, gendarmes ou militaires réservistes	200 €	125 €	75 €	50 €

* Cette majoration valorise l'engagement citoyen des JSP volontaires, des gendarmes ou militaires réservistes.

■ **Procédure**

Le dossier est à remplir en ligne sur le site internet du Département : www.haute-saone.fr. Vous pouvez effectuer une simulation en ligne. Les pièces à fournir en format numérique avec le dossier au nom du jeune sont : l'avis d'imposition ou de non imposition (le dernier en vigueur), un RIB à votre adresse actuelle, le document CERFA n°14866*01 ou l'attestation d'inscription au permis de conduire comportant le n° NEPH, un justificatif de paiement du forfait code et des premières leçons de conduite d'un montant minimum de 100€, un justificatif de domicile et une pièce d'identité en vigueur. Pour obtenir la majoration, joindre l'attestation d'engagement de jeune sapeur pompier volontaire, gendarme ou militaire réserviste.